Association Lozère Histoire et Généalogie
transcription intégrale, sauf ponctuation et majuscules, Claude Facciotti
cote 20 B article 5

Homicide de soi-même

L'an mille sept cent cinquante cinq et le sixième jour du mois de juin avant midi je, soussigné Jean Delort, huissier reçu au baillage de Gévaudan résidant à Mende certifie qu'à la requette de M Me Etienne Lafont avocat et procureur fiscal en la juridiction ordinaire de la ville de Mende je me suis transporté au domicile de Sr Jean Antoine Laval-Lassagne, curateur nommé au cadavre de Jean Pénarier, accusé d'homicide de soy meme auquel parlant j'ai intimé et signifié suivant sa forme et teneur la sentence rendue par le M M les officiers ordinaires de lad. ville en date du 5eme de ce mois et en vertu dicelle, je lui ai donné assignation à comparoir ce jourd'hui à une heure après midi dans la chambre du Conseil des prisons de la ville de Mende pour le voir confronter les témoins ouïs dans l'information faite contre le cadavre dud. Pénarier et sans me divertir à autres actes je me suis pareillement transporté auxd. prisons et parlant à Jacques Balmy concierge dicelles et à Jean Pascal de La Roche, paroisse de Barjac, ~~xxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~ Claude François Pourceleau dit Beau Soleil soldat au régiment de Bigorre Compagnie de Chapitre, détenus dans lesd. prisons pour debtes ou autres affaires civiles, témoins ouïs dans lad. information, je leur ai donné pareillement assignation à comparoir, ce jourd'hui à 1 heure après-midi dans la chambre du Conseil desd. prisons par devant Mr Boutin juge de la ville de Mende pour se voir recoler en leurs dépositions et tout de suite confronter au dit Sr Jean Antoine Laval-Lassagne, curateur nommé au cadavre dud. Jean Pénarier et ai laissé à chacun d'eux copie de mon présent exploit et encore aud. Sr Laval-Lassagne, copie de la dite sentence. Approuvant la rature en foy de ce.

Delor

Contrôlé à Mende 6 juin 1755 ~~Gratis~~